

**de la Communauté de Communes  
DE LA VALLEE D'OSSAU  
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY**

**DELIBERATION n°2011/01**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	39

L'An deux mille onze et le **jeudi 24 février à 20 heures 30**, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 17 février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Fêtes à STE COLOME, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

**Présents titulaires** : M. SARTHE, AUSSANT, DOUMECQ, BELESTA-LABOURDETTE, LOURTEIG, CAMBILHOU, BAYLAUCQ, BARATS, PAROIX, LE GALLOU, MARTIN CARRERE, DAGUERRE, CARRERE-GEE, MASONAVE, MIGNE, CASAU, CASADEBAIG Robert, SACAZE, LABERNADIE, SARRAILH, LASSEBIE, SANZ, BOUSQUET, BOUSSOU, POEYMARIE, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames MOUNAUT, MOURTEROT, HELIP, GANTCH, TOUTU, LAMOURE, HOURQUEIG, CASENAVE

**Présent(s) suppléant(s)** : M. BEROT-LARTIGUE Michel (représentant Gérard CAMBOT)  
M. MOUNAUT Pierre (représentant Christine NOUGUE-DEBAT)  
M. GASSIE Henri (représentant Francis LAUR)

**Secrétaire de séance** : Mme HELIP Claudie

**VOTE : à l'unanimité**

**Objet : Adoption du procès-verbal n°2010/07 du 21/12/10**

Monsieur le Président demande aux conseillers de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption :

- du procès-verbal rédigé suite à la séance du Conseil Communautaire du 21 décembre 2010.

Le Conseil Communautaire

Le Président entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DECIDE** d'adopter le procès-verbal n°2010/07 du 21/12/10.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président



Francis COUROUAU

**REÇU**

**le -3 MARS 2011**

**SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON STE MARIE**

**Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau**

4 Avenue des Pyrénées  
64260 ARUDY

**PROCES-VERBAL n°2010/07**

**REUNION DU 21 DECEMBRE 2010 A 19 H 00, AU FOYER DE BEOST**

**Convocation du 15 décembre 2010**

**Avec à l'ordre du jour**

**1° - Approbation du procès-verbal n°2010/06 du 30/11/10**

**2° - OM**

1> Etude d'opportunité pour la mise en place de colonnes semi-enterrées

**3° - ECONOMIE**

1> Etude économique et juridique afin de définir les possibilités de reprise de l'abattoir de Louvie-Soubiron en partenariat avec la CCPO

2> Etude technique sur les contraintes liées à la mise aux normes de l'abattoir de Louvie-Soubiron

**4° - PERSONNEL**

1> Avancement de grade suite à la réussite à l'examen d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe

**5° - QUESTIONS DIVERSES Etc...**

**Présents titulaires :** M. CAMBOT, SARTHE, DOUMECQ, CASADEBAIG Didier, LOURTEIG, BAYLAUCQ, BARATS Jean-Claude, PAROIX, MARTIN, CARRERE, DAGUERRE, CARRERE-GEE, MASONNAVE, CASAU, MIGNE, CASADEBAIG Robert, SACAZE, SARRAILH, BOUSQUET, SANZ, BOUSSOU, POEYMARIE, PASQUINE, COUROUOU et Mesdames MOURTEROT, CLAVIER, HELIP, GANTCH, SOULE, CASENAVE, NOUGUE-DEBAT, LAMOURE et MOUNAUT Marie-Josée.

**Présent(s) suppléant(s) :** M. MARQUE (représentant de M. LABERNADIE)

M. AUSSANT donne procuration à M. CAMBOT Gérard

**Secrétaire de séance :** Mme CLAVIER Hélène

Le Président informe que ce Conseil Communautaire est exceptionnel compte tenu de l'urgence pour la reprise de l'abattoir Lahouratate suite à la demande de la DDPP (anciennement DSV).

Concernant le dossier Laprade, la reprise par les anciens salariés n'a pas abouti malgré le soutien de la Région, du Département, de l'Etat (aide de 100 000 €), de la CCVO (acquisition des bâtiments à hauteur de 50 000 €) et des aciers Coste.

M. Cambot : A priori dès le départ, selon le Tribunal de Commerce, les anciens salariés avaient contribué à la liquidation de la société donc il n'était pas salubre de les laisser reprendre cette société.

M. Baylaucq : les propos rapportés par la presse étaient choquants, humiliants pour les anciens salariés. Il faut rédiger une lettre à l'attention du Tribunal de Commerce, circonstanciée et correcte demandant des explications, afin d'expliquer à l'opinion. Cette décision est inhumaine.

M. Courouau précise que même le Sous-Préfet a été mis au courant par la presse.

A l'unanimité, des élus présents, il est décidé d'adresser un courrier au Tribunal de Commerce afin d'obtenir des explications sur ce dossier.

**1°/ Adoption du procès-verbal n°2010/06 du 30/11/2010**

**DELIBERATION n°2010/84**

**OBJET : Adoption du procès-verbal n°2010/06 de la séance du 30/11/10**

Monsieur le Président demande aux conseillers de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du procès-verbal rédigé suite à la séance du Conseil Communautaire du 30/11/10.

Le Conseil Communautaire, le Président entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité,  
**DECIDE** d'adopter le procès-verbal n°2010/06 du 30/11/10.

**2°/ OM**

**REÇU**

**le -3 MARS 2011**

**SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON STE MARIE**

### 1> Etude d'opportunité pour la mise en place de colonnes semi-enterrées

La commission OM a donné un avis positif au lancement d'une étude destinée à étudier la faisabilité technique et économique pour le déploiement de colonnes semi enterrées et ce afin d'optimiser la collecte des ordures ménagères résiduelles et d'améliorer l'accueil sur les sites touristiques de la Vallée d'Ossau.

Cette possibilité ne concerne pas les collectes en porte à porte actuellement effectuées (Arudy, Buzy, Louvie-Juzon, Rebenacq,...) mais bien les points de collecte avec des regroupements de conteneurs. Il ne s'agit pas de défaire ce qui est déjà optimisé mais bien d'apporter des améliorations à ce qui peut l'être.

#### **DELIBERATION n°2010/85**

##### **OBJET : DECHETS – Lancement d'une étude pour la mise en place de containers semi-enterrés**

Monsieur le Président expose à l'assemblée le projet d'étude de mise en place de containers semi-enterrés afin d'optimiser la collecte des ordures ménagères résiduelles et d'améliorer l'accueil sur les sites touristiques de la Vallée d'Ossau.

Vu l'avis favorable de la commission «OM ».

Après estimation, le coût prévisionnel de réalisation de cette étude s'élève à 10 000 € H.T.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 ABSTENTION : M. BARATS)

**DECIDE** de lancer une consultation de bureau d'études pour retenir un opérateur qui aura en charge de bâtir en fonction des besoins recensés un projet d'optimisation de la collecte des ordures ménagères par la mise en place de containers semi-enterrés,

**AUTORISE** le Président à solliciter les subventions auprès de l'ADEME, du Conseil Général des P.A., du Parc National,

**CHARGE** le Président de poursuivre toutes démarches utiles tant en vue du financement que de la réalisation de l'étude, et lui donne pouvoir pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

**PRECISE** que les crédits seront inscrits sur le Budget 2010 comme suit :

202.60	Etude	+ 11 960,00 € TTC
020	Dépenses imprévues	- 11 960,00 € TTC

### 3°/ ECONOMIE

#### 1> Etude économique et juridique afin de définir les possibilités de reprise de l'abattoir de Louvie-Soubiron en partenariat avec la CCPO et étude technique sur les contraintes liées à la mise aux normes de l'abattoir de Louvie-Soubiron

M. Courouau : Le sujet de ce soir est important pour l'avenir de la filière ovine dans la Vallée. Suite à la réflexion menée pour le centre d'allotement en Vallée d'Ossau, afin de valoriser la filière ovine, s'est posé le problème du maintien d'un site d'abattage ovin sur notre territoire car en raison d'obligations de mise aux normes, l'actuel site appartenant à un privé est menacé de fermeture au 31 décembre 2010. Vous avez tous en votre possession un point de situation sur la pérennisation de l'abattoir de Louvie-Soubiron en lien avec l'éventualité de la construction d'un centre d'allotement.

M. Casadebaig : Dossier sérieux et complexe. Le projet de création d'un centre d'allotement n'est viable que si l'abattoir perdure, il en va du devenir de la filière ovine.

M. Barats : Quel avenir pour cet abattoir ? Il ne faut pas que la CCVO en assure le fonctionnement.

M. Casadebaig : Dans ce dossier, nous avons des garanties de la part des professionnels qui sont M. Lahouratate et l'AOBB.

M. Sarrailh : Aujourd'hui, la grande énigme est que va demander M. Lahouratate en contre partie.

M. Paroix soulève que ce projet est important car aujourd'hui 80 % du traitement des agneaux part en Espagne. Transformer le bétail sur place est vital.

M. Daguerre : Il ne faut pas oublier la station d'épuration dont le fonctionnement est lié à cet abattoir.

M. Baylaucq : A une époque, M. Lahouratate a été innovant et a pris des risques. L'étude devra mettre en avant le devenir de cet abattoir pour les 10 ans à venir en tenant compte de la législation qui évolue sans cesse.

M. Martin : Crainte que si la CCVO rentre dans l'investissement, elle devienne propriétaire de cet outil et par la suite inévitablement devrait s'impliquer dans le fonctionnement.

M. Carrere-gGee : Le fait que l'abattoir d'Oloron s'implique est une garantie pour la CCVO.

M. Sarrailh : Aujourd'hui c'est l'association des éleveurs qui proposent d'assurer la pérennité de ce challenge économique.

#### **DELIBERATION n°2010/86**

##### **OBJET : ECONOMIE – Etudes pour la reprise de l'abattoir de Louvie-Soubiron**

Monsieur le Président expose que suite à la réflexion menée pour le centre d'allotement en Vallée d'Ossau, afin de valoriser la filière ovine, s'est posé le problème du maintien d'un site d'abattage ovin sur notre territoire car en raison d'obligations de mise aux normes, l'actuel site appartenant à un privé est menacé de fermeture au 31 décembre 2010.

A ce stade de la réflexion, l'exploitation économique du bien mis aux normes devra se faire sans contribution des finances communautaires. Une structure pourrait être mise en place pour porter l'investissement et pour l'exploitation, l'abattoir d'Oloron serait prêt à l'assurer.

Afin de procéder à une expertise financière et juridique des scénarii permettant une mise en œuvre de ce projet, il convient donc de lancer deux études :

- une étude qui comprendra deux tranches :
  - o une tranche ferme : -> coût : 14 500 € HT  
analyse financière visant à déterminer le point d'équilibre de l'activité englobant l'ensemble des charges inhérentes y compris les charges d'investissement qui permettra ainsi de déterminer les conditions de faisabilité économique et financière de la poursuite de l'exploitation de l'abattoir
  - o une tranche conditionnelle : -> coût : 12 300 € HT  
analyse juridique réalisée uniquement au vu des résultats financiers, qui portera sur l'étude des modes de gestion envisageables
- une étude de faisabilité pour la restructuration de l'abattoir de Louvie-Soubiron qui a pour principal objectif de définir la solution technique et d'en chiffrer le coût -> coût : 13 500 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission «ECONOMIE ».

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 ABSTENTION : M. BARATS)

**DECIDE** de lancer une consultation de bureaux d'études,

**AUTORISE** le Président à solliciter les subventions auprès du LEADER + (100 % souhaité pour l'étude comprenant l'analyse financière et juridique), de la REGION, du Conseil Général des P.A. (40 % souhaité pour l'étude de faisabilité), des partenaires privées,

**CHARGE** le Président de poursuivre toutes démarches utiles tant en vue du financement que de la réalisation de l'étude, et lui donne pouvoir pour signer tout document et acte relatif à ce projet,

**PRECISE** que les crédits seront inscrits sur le Budget 2010 comme suit :

202.14-67	Etude	+ 38 200,00 € TTC (BP 2010, 10 000 € étaient inscrits)
020	Dépenses imprévues	- 38 200,00 € TTC

#### 4°/ PERSONNEL

1> Avancement de grade suite à la réussite à l'examen d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe

#### DELIBERATION n°2010/87

##### **OBJET : Personnel – Modification du tableau des effectifs**

Le Président informe l'assemblée que quatre agents du service des O.M., ont été admis à l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe par avancement de grade.

Le Président propose donc un avancement au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Pour ce faire, il convient au conseil communautaire de créer les postes nécessaires à ces nominations.

Le Président propose la modification suivante dans le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 :

Création de 4 postes :	- Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe
Suppression de 4 postes :	- Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité

**ADOpte** la modification dans le tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus.

**REÇU**

le -3 MARS 2011

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON S<sup>T</sup>E MARIE

#### 5°/ QUESTIONS DIVERSES

- Frelons asiatiques :

M. Bousquet demande ce qu'envisage la CCVO sur ce problème.

M. Baylaucq suggère une action de masse.

M. Cambot demande si tous les SDIS se sont désengagés.

M. Bousquet demande dans un premier temps que quelques personnes se réunissent afin de réfléchir au problème.

M. Courouau propose de constituer un comité :

Se porte candidats : M. Cambot, M. Martin, M. Baylaucq, M. Mathieu Michel, M. Bousquet.

- Les vœux de la CCVO sont prévus le 21 janvier 2011.

La séance est levée à 20 h 15